



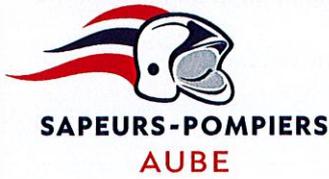
SAPEURS-POMPIERS
AUBE

**Référentiel Interne d'Organisation de
la Formation et de l'Évaluation**
**ÉQUIPIER PROTECTION DES PERSONNES,
DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT**
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES



**SDIS de
l'Aube**

Service Compétences,
Formation et APS
(CFAPS)



**RÉFÉRENTIEL INTERNE
D'ORGANISATION DE LA
FORMATION ET DE L'ÉVALUATION**

Rédacteur
LTN BONNOTTE

**Protection des personnes, des biens
et de l'environnement**

Relecteur(s)
LTN PINARD

Version n°1

Date de création
01/08/2024

Équipier Sapeur-pompier volontaire

Date de mise en
application

Approbateur

Le directeur départemental adjoint

Colonel Maxime KOCH.



PRÉAMBULE	5
PARTIE N°1: RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION	6
1. L'ORGANISME DE FORMATION	6
2. PUBLIC VISÉ	6
3. MODALITÉS LIÉES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION	6
4. PARCOURS DE FORMATION	8
5. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION	9
6. GESTION DES ABSENCES	9
7. VALIDATION DE LA FORMATION ET DÉLIVRANCE DU DIPLÔME	9
8. FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS	9
PARTIE N°2: RÉFÉRENTIEL INTERNE DE L'ÉVALUATION.....	10
1. OBJECTIF DU RÉFÉRENTIEL INTERNE DE L'ÉVALUATION	10
2. CADRE RÉGLEMENTAIRE	10
3. ORGANISATION DES ÉVALUATIONS	10
4. GESTION DES ÉCHECS	11
ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de la formation	12
ANNEXE 2 : Organisation de la formation par bloc de compétences.....	13
ANNEXE 3 : Chronogramme de la formation	14
ANNEXE 4 : Grille d'évaluation MSP.....	15
ANNEXE 5 : Grille d'évaluation sommative	16
ANNEXE 6 : Diplôme.....	17

PRÉAMBULE

Les dispositions du présent document sont prises en application des dispositions de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

Ce Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE), validé par le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube (SDIS 10) après avis du comité pédagogique, constitue le document de référence pour la réalisation de la formation d'équipier protection des personnes, des biens et de l'environnement (PPBE) de sapeur-pompier volontaire avec la délivrance du diplôme.

Le RIOFE structure l'organisation de la formation et son évaluation.

Il définit les modalités de conception et de mise en œuvre de l'action de formation, établit le cadre de son organisation au sein du SDIS10 et sécurise la démarche d'évaluation.

Il permet également au stagiaire de comprendre et d'appréhender l'organisation de la formation. Il est mis à la disposition de l'ensemble des personnels du service. Il est consultable auprès du service formation ainsi que sur l'intranet du SDIS.

Cette formation fait l'objet d'une fiche de synthèse regroupant les informations principales dont les sapeurs-pompiers doivent prendre connaissance avant d'effectuer leur demande d'inscription.

Références réglementaires :

- Arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ;
- Guides de doctrines opérationnelles ;
- Guides des techniques opérationnelles ;
- Déclinaisons départementales ;

Version	Date	Pages	Modification(s) apportée(s)
1.0	01/08/2024	18 pages	Version initiale

PARTIE N°1: RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

1. L'ORGANISME DE FORMATION

La formation d'équipier PPBE sapeur-pompier volontaire est proposée et organisée par le service en charge de la formation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube.

2. PUBLIC VISÉ

Cette formation s'adresse à l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental possédant les prérequis et l'aptitude médicale nécessaire.

Les agents ayant moins de 18 ans à la date de début du stage n'auront pas l'autorisation de manipuler la tronçonneuse. Par conséquent, ils ne seront pas évalués sur la compétence correspondante et cela n'aura aucun impact sur la validation du stage.

Passé cet âge, c'est à leur chef de centre d'organiser un complément de formation relatif à l'utilisation de la tronçonneuse, et de fournir une attestation de formation au service Compétences, Formation et Activité Physique et Sportive du SDIS.

Prérequis

Afin de pouvoir s'inscrire à la formation, le sapeur-pompier volontaire doit pouvoir justifier de la détention de la qualification minimum permettant de tenir les emplois opérationnels d'équipier PPBE de sapeur-pompier volontaire, à savoir le module apprenant.

Aptitude médicale

Afin de pouvoir suivre la formation, le stagiaire doit être apte médicalement libellé « Formation-DIV Stagiaire » ; Cette aptitude est définie par la sous-direction santé.

3. MODALITÉS LIÉES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

La construction de ce parcours doit être cohérente avec les emplois pouvant être tenus et peut conduire à regrouper des activités, des tâches et des notions transversales.

L'enseignement comporte différentes étapes :

- ❖ Avant le stage :
 - Présentation des matériels relatifs à la PPBE, réalisée par un accompagnateur de proximité (ACCPRO) de son CIS désigné comme tuteur ;
 - Livret de préparation dûment rempli avec un ou plusieurs tuteurs ;
 - Réalisation de la formation ouverte et à distance (FOAD) sur l'application utilisée par le SDIS.

- ❖ Pendant le stage :
 - 3 jours en présentiel ;
 - Réalisation de mises en situation professionnelles pour atteindre les compétences souhaitées ;
 - Apport de connaissances théoriques.

Les sapeurs-pompiers volontaires des centres de secours disposants de matériels spécifiques comme le lot hyménoptère grand hauteur ou la cellule de soutien aux intempéries seront formés dans les centres de secours, sous la responsabilité des chefs de centre.

3.1 Durée de la formation

La formation d'équipier PPBE de sapeur-pompier volontaire est dispensée sur une durée en présentiel de 24 heures (3 jours) en face à face pédagogique, avec une amplitude journalière de 8h, hors pause méridienne.

L'équipe pédagogique a toute latitude pour adapter les horaires de début et de fin de journée en fonction de l'évolution de la formation et des conditions climatiques.

3.2 Qualifications des formateurs

La formation est dirigée par un responsable de suivi désigné par le responsable du service en charge de la formation.

Descriptif de l'équipe d'encadrement :

L'équipe est composée de la façon suivante :

- Un responsable pédagogique titulaire de la qualification de concepteur de formation ;
- Un formateur responsable de suivi titulaire de la qualification de formateur accompagnateur ;
- Un ou plusieurs formateurs titulaires de la qualification accompagnateur de proximité ;

Descriptif des tâches du responsable de suivi :

Avant le stage :

- Contacter le responsable pédagogique de la formation ;
- Vérifier l'avancement du stagiaire sur la FOAD ;
- Vérifier la disponibilité et réserver le matériel ou véhicule de formation nécessaire ;
- Récupérer le dossier de stage au service formation à l'état-major.

Pendant le stage :

- Vérifier que les stagiaires aient réalisés la FOAD et le livret de préparation au stage à 100% le premier jour du stage ;
- Faire l'inventaire des matériels ou véhicule prêté par le service formation au début du stage ;
- Rédiger des comptes rendus de perte ou dégradation de matériel, ou en cas de problème comportemental des stagiaires si nécessaire.

Après le stage :

- Reconditionnement du matériel de prêt et nettoyage des locaux utilisés ;
- Restitution du dossier de stage dûment complété par le responsable de suivi de stage ;
- Restitution du matériel prêté.

3.3 Nombre de stagiaires et encadrement de la formation

Le nombre de stagiaires par session de formation est idéalement compris de 6 à 12. L'équipe d'encadrants est définie dans le tableau suivant qui constitue une aide à la décision pour le service formation :

Nombre de stagiaires		< 6	6 à 12
Équipe d'encadrement	Responsable pédagogique	Effectif insuffisant. Sauf si stage intégré	1
	Formateur (dont un responsable de suivi)		2
	Assistant		0

Le responsable pédagogique veille au bon déroulement de la formation sans toutefois être nécessairement présent tout au long du stage.

3.4 Outils pédagogiques

Afin de dispenser la formation d'équipier PPBE de sapeur-pompier volontaire, le service en charge de la formation met à disposition :

Structures, zones de manœuvre :

- Une salle de cours au sein des locaux du SDIS de l'Aube
- L'éventuel recours à des sites extérieurs doit faire l'objet d'un accord entre le service et l'exploitant qui en définit les modalités d'accès, d'utilisation et les conditions de sécurité.

La réservation de sites de Mises en Situations Professionnelles (MSP) s'effectue en amont par le responsable de suivi.

Véhicules et matériels :

- Un ou plusieurs véhicules de transport de personnel ;
- Le matériel PPBE nécessaire aux mises en situation professionnelles ;

La réservation de matériel et la mise à disposition des engins s'effectuent en amont avec les services en charge de l'opération et de la logistique par le responsable de suivi.

3.5 Sécurité

La formation ne doit pas entraîner de mise en danger des stagiaires ou des tiers; cet aspect doit être la préoccupation constante de l'équipe d'encadrement.

Les Équipements de Protection Individuels (EPI) sont échangés si nécessaire avant le premier jour de la formation par le stagiaire auprès du service concerné. Ils sont contrôlés par l'équipe d'encadrement.

4. PARCOURS DE FORMATION

Cette formation s'inscrit dans un parcours de formation relatif à la protection des personnes, des biens et de l'environnement :



5. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

L'organisation pédagogique de cette formation répond à l'exigence du développement des compétences. Elle a pour objet de faire acquérir au stagiaire les connaissances théoriques et les compétences nécessaires à la tenue de l'emploi d'équipier PPBE de sapeur-pompier volontaire suivant une acquisition par blocs de compétences ([annexe 2](#)).

Elle est organisée en différentes séquences de formation. Un chronogramme type est proposé en [annexe 3](#). Il constitue une cible pour l'équipe pédagogique qui peut cependant le modifier en fonction d'impératifs de formation, opérationnels et de la progression pédagogique des stagiaires.

6. GESTION DES ABSENCES

La formation doit être suivie dans sa totalité.

Toutefois, en cas d'impossibilité de suivre tout ou partie de la formation suite à un événement majeur. Le stagiaire devra justifier d'un temps de présence en participant à une autre formation.

7. VALIDATION DE LA FORMATION ET DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

La validation de la formation est prononcée par une commission statuant conformément aux dispositions figurant dans le règlement interne du service en charge de la formation.

8. FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS

Le maintien dans l'emploi d'équipier PPBE de sapeur-pompier volontaire est conditionné par le suivi des formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA PPBE) à raison de 4h par an.

PARTIE N°2: RÉFÉRENTIEL INTERNE DE L'ÉVALUATION

1. OBJECTIF DU RÉFÉRENTIEL INTERNE DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation a pour objet de valider l'acquisition des blocs de compétences.

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'évaluation des stagiaires et la validation des compétences sont réalisées selon les dispositions des articles 10, 11 et 12 de l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

3. ORGANISATION DES ÉVALUATIONS

Les évaluations sont organisées par l'équipe pédagogique sous la responsabilité du responsable pédagogique.

Chaque stagiaire doit être présent tout au long de la formation afin de pouvoir acquérir l'ensemble des connaissances nécessaires pour l'évaluation de la technicité et pour la validation des savoirs-agir et la mise en œuvre des procédures.

Les modalités et les indicateurs d'évaluation sont portés à la connaissance du stagiaire dès le début de la formation. La grille d'évaluation MSP et la fiche d'évaluation sommative lui sont également présentées.

3.1 Modalités d'évaluation

La formation d'équipier protection des personnes, des biens et de l'environnement sapeur-pompier volontaire fait l'objet, d'autoévaluations accompagnées du formateur et d'évaluations formatives qui permettent d'apprécier l'atteinte par le stagiaire du niveau de compétences pour tenir l'emploi d'équipier PPBE. Ces évaluations sont réalisées au moyen d'un questionnaire permettant de vérifier l'acquisition des connaissances de bases. Des mises en situations professionnelles permettent de vérifier l'acquisition des savoirs faire et des savoirs être.

3.2 Fiche de Mises en Situation Professionnelle

Ces mises en situation professionnelles cibles ont été déterminées au regard des risques à couvrir dans le département.

Les mises en situation professionnelles sont retenues et préparées par l'équipe pédagogique à partir des indications suivantes :

- la ou les compétences visées ;
- les moyens humains nécessaires (formateurs, assistants, plastrons, ...) ;
- les moyens matériels mis en œuvre ;
- les consignes à respecter et les orientations pour l'animation ;
- le descriptif de la situation ;
- les ressources disponibles.

Les mises en situation professionnelles sont complétées par des Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP) proposés par l'équipe pédagogique.

3.3 Grille d'évaluation

Une grille d'évaluation est réalisée à chaque mise en situation professionnelle pour permettre de mesurer l'atteinte de la compétence visée ([annexe 4](#)), en tenant compte de l'annexe 2 pour affirmer les compétences validées. L'équipe pédagogique détermine, parmi les participants lors de la mise en situation professionnelle, ceux qui font l'objet d'une évaluation.

3.4 Forme et contenu de l'évaluation sommative

L'évaluation sommative ([annexe 5](#)) comprend :

- le résultat de l'évaluation des connaissances. Les connaissances de base sont considérées comme acquise lorsque que le candidat a obtenu la note minimale de 12/20. Si cette note minimale n'est pas atteinte lors de l'évaluation diagnostique de début de formation, un autre questionnaire est proposé au candidat en cours de formation.
- l'ensemble des évaluations relatives aux mises en situations professionnelles réalisées sont réparties judicieusement au cours de la formation. Leur nombre doit être suffisant pour permettre à chaque stagiaire de valider chacune des compétences d'équipier PPBE SPV.

4. GESTION DES ÉCHECS

En cas de non validation d'un ou plusieurs blocs de compétences par la commission, le stagiaire peut, dans un délai qui vise à ne pas dépasser 12 mois à l'issue de la formation, se présenter à nouveau à l'évaluation du ou des blocs de compétences non validés.

L'équipe pédagogique propose un plan d'accompagnement individualisé qui peut comprendre le suivi de cours à distance, de MSP à réaliser sous l'autorité du chef de CIS, avant une nouvelle évaluation.

La nouvelle évaluation est organisée par le service en charge de la formation avec le stagiaire dans la prolongation de la formation avec un délai permettant le suivi d'un éventuel complément de formation.

Pendant ce délai, si le ou les blocs de compétences n'ont pas été validés, il est considéré que l'activité n'a pas vocation à pouvoir être assurée par le sapeur-pompier.

Pour les stagiaires issus d'un département extérieur, l'organisation et la réalisation de la ou des épreuves de rattrapages sont à la charge du SDIS d'origine. Les résultats seront communiqués au SDIS 10 afin que la commission de validation puisse statuer sur la validation de la formation.

ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de la formation

Équipier protection des personnes des biens et de l'environnement de sapeur-pompier volontaire

Activité :

Cette formation vise à faire acquérir les connaissances et techniques de base indispensables à un équipier PPBE de sapeur-pompier volontaire.

Public :

Tous les sapeurs-pompiers volontaires affectés au corps départemental et apte incendie.

Prérequis :

- Validation de la formation d'apprenant
- Aptitude médicale

Contenu de la formation :

- Notions générales sur le domaine opérations diverses et des risques associés ;
- Conduite d'une opération impliquant la protection des personnes, des biens et de l'environnement;

Références réglementaires :

- Arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires et volontaires ;
- GDO, GTO et déclinaisons départementales sur le thème PPBE ;

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation à 100% de la FOAD et du livret de préparation au stage
- 3 jours de stage en présentiel

Tenue :

TSI du stagiaire
EPI adaptés aux risques.

Matériel :

Matériel de prise de note.
Alimentation énergétique et hydratation.

Restauration :

Restauration prévue par le service en charge de la formation.

Documents de travail :

Ressources en ligne sur l'outil de FOAD.

Lieu(x) :

Salle de cours des locaux du SDIS et sites extérieurs au SDIS possibles.

Durée :

Une FOAD obligatoire
3 jours en présentiel

Horaires (à titre indicatif) :

8h à 18h

Nombre de stagiaires :

Cible à 12 stagiaires maximum

Évaluation : certificative

Aptitude médicale :

Apte intervention diverses
tous postes

FMPA : Annuelle (4h)

ANNEXE 2 : Organisation de la formation par bloc de compétences

 TABLEAU DE SYNTHÈSE ET DE VALIDATION DES COMPÉTENCES ÉQUIPIER PPBE SPV		
NOM :	PRENOM :	
Compétences associées	Savoir-agir	Indicateurs
Bloc de compétences 1 : Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement		
Participer à la protection des personnes et des biens	Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux	Analyser le contexte avec objectivité et recul
	Préserver, extraire les personnes de dangers avérés ou imminents	Savoir utiliser le LSPCC
		Savoir ouvrir une porte à l'aide du lot ouverture de porte Maîtrise la manipulation de l'échelle à coulisse
	Protéger les biens exposés aux dangers avérés ou imminents	Protéger les biens par une mise à l'abri ou une évacuation
		Procéder à l'épuisement ou l'assèchement de locaux inondés
		Réaliser un bâchage d'infrastructure ou de bien Réaliser une intervention d'élagage, tronçonnage Intervenir avec les EPI adaptés
Participer à la protection de l'environnement	Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux	Analyser le contexte avec objectivité et recul
	Protéger l'environnement	Prendre des mesures de protection de l'environnement
Intervenir lors d'événements climatiques	Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux	Analyser le contexte avec objectivité et recul
	Préserver les personnes de dangers liés aux événements climatiques	Protéger les personnes, mettre en sécurité ou évacuer
	Procéder aux sauvetages, aux mises en sécurité, évacuation	Protéger, mettre en sécurité ou évacuer les personnes si nécessaire
	Procéder à la protection des biens exposés à l'événement climatique	Utiliser les capacités et connaître les modalités d'utilisation des matériels armant le véhicule
Bloc de compétences 2 : Intervenir pour une mission impliquant des animaux		
Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant	Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux	Analyser le contexte avec objectivité et recul
	Protéger et secourir les animaux blessés ou en danger	Secourir un animal blessé ou en danger
		Capturer ou neutraliser un animal dangereux
Procéder à la destruction d'hyménoptères	Isoler les risques relatifs à un animal dangereux	Protéger les personnes, mettre en sécurité ou évacuer
	Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux	Analyser le contexte avec objectivité et recul
	Détruire les hyménoptères	Appliquer les techniques liées à la destruction des hyménoptères Utiliser les EPI adaptés
Compétences associées	Savoir-agir	
Bloc de compétences transversales A : S'impliquer dans son activité		
Développer la réflexivité	Autoévaluer ses compétences	
	Identifier les axes d'amélioration à développer	
Engager une démarche de développement permanent	Développer ses compétences et connaissances	
	Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances	
Comprendre et rédiger des écrits	Utiliser les moyens de communication à disposition	
	Comprendre les documents écrits	
	Elaborer des écrits	
Exercer en qualité d'acteur du service public	Agir conformément aux missions du service public	
	Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public	
Diffuser la culture du service public	Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen	
	Diffuser et partager les limites d'action de la mission du SDIS	
Bloc de compétences transversales B : Agir au sein d'un collectif		
S'intégrer au sein d'un collectif	Analyser les forces et faiblesses du collectif	
	Développer la notion de collectif	
Travailler avec et pour le collectif	Partager l'intérêt commun	
	Favoriser la bienveillance	
Echanger et partager les informations	Echanger avec bienveillance et attention	
	Partager en s'assurant d'être compris	
	Agir dans le cadre de sa mission de service public Rendre compte des situations rencontrées	
Bloc de compétences transversales C : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels		
Contrôler les matériels et véhicules	Analyser l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention	
	Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules	
	Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement	
Reconditionner les équipements, matériels et véhicules	Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules	
	Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux	

ANNEXE 3 : Chronogramme de la formation

 PROGRAMME STAGE EQUIPIER PROTECTION DES PERSONNES DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT (PPBE)			
JOUR	MATIN	MIDI	APRES-MIDI
J1	APP - Protection individuelle	Repas	APP - LSPCC
	APP – Déroulement d'une intervention		APP - Bâchage
	APP- Matériels du VTU (différents lots, échelles à mains...)		MSP Bâchage/ LSPCC
J2	APP/ MSP tronçonnage	Repas	MSP Assèchement - épuisement
	APP assèchement - épuisement		APP/ MSP interventions animalières
J3	APP/ MSP destruction d'hyménoptères	Repas	APP/ MSP ensemble des compétences
	APP/ MSP ensemble des compétences		Nettoyage et reconditionnement du matériel et véhicule Débriefing

ANNEXE 4 : Grille d'évaluation MSP

		GRILLE D'ÉVALUATION MSP ÉQUIPIER PPBE SPV						
CIS:						MSP...		
NOM :		PRENOM :						
Compétences associées	Savoir-agir	Autoéval			Formateur			
Bloc de compétences 1 : Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement		A	EA	NA	A	EA	NA	
Participer à la protection des personnes et des biens	Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux							
	Préserver les personnes de dangers avérés ou imminents							
Participer à la protection de l'environnement	Protéger les biens exposés aux dangers avérés ou imminents							
	Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux							
Intervenir lors d'événements climatiques	Protéger l'environnement							
	Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux							
	Préserver les personnes de dangers liés aux événements climatiques							
	Procéder aux sauvetages, aux mises en sécurité, évacuation							
Procéder à la protection des biens exposés à l'événement climatique								
Bloc de compétences 2 : Intervenir pour une mission impliquant des animaux		A	EA	NA	A	EA	NA	
Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant	Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux							
	Protéger et secourir les animaux blessés ou en danger							
	Isoler les risques relatifs à un animal dangereux							
Procéder à la destruction d'hyménoptères	Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux							
	Détruire les hyménoptères							
Bloc de compétences transversales A : S'impliquer dans son activité		A	EA	NA	A	EA	NA	
Développer la réflexivité	Autoévaluer ses compétences							
	Identifier les axes d'amélioration à développer							
Engager une démarche de développement permanent	Développer ses compétences et connaissances							
	Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances							
Comprendre et rédiger des écrits	Utiliser les moyens de communication à disposition							
	Comprendre les documents écrits							
	Elaborer des écrits							
Exercer en qualité d'acteur du service public	Agir conformément aux missions du service public							
	Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public							
Diffuser la culture du service public	Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen							
	Diffuser et partager les limites d'action de la mission du SDIS							
Bloc de compétences transversales B : Agir au sein d'un collectif		A	EA	NA	A	EA	NA	
S'intégrer au sein d'un collectif	Analyser les forces et faiblesses du collectif							
	Développer la notion de collectif							
Travailler avec et pour le collectif	Partager l'intérêt commun							
	Favoriser la bienveillance							
Echanger et partager les informations	Echanger avec bienveillance et attention							
	Partager en s'assurant d'être compris							
	Agir dans le cadre de sa mission de service public							
	Rendre compte des situations rencontrées							
Bloc de compétences transversales C : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels		A	EA	NA	A	EA	NA	
Contrôler les matériels et véhicules	Analyser l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention							
	Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules							
Reconditionner les équipements, matériels et véhicules	Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement							
	Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules							
	Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux							
Thème:	Points à améliorer:							
Compétences devant être acquises						A	Acquis	
Minima compétences "en cours d'acquisition"						EA	En cours d'acquisition	
Signature du stagiaire						NA	Non acquis	
Nom et signature du formateur								

ANNEXE 5 : Grille d'évaluation sommative

 Fiche d'évaluation sommative ÉQUIPIER PPBE SPV		Stage: _____ Date: _____										
NOM :	PRENOM :	CIS :	MSP 1	MSP 2	MSP 3	MSP 4	MSP 5	MSP 6	MSP 7	MSP 8	Validation des compétences	
Compétences associées Bloc de compétences 1 : intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement.			Savoir-agir									
Participer à la protection des personnes et des biens Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux Préserver les personnes de dangers avérés ou imminents Protéger les biens exposés aux dangers avérés ou imminents Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux Protéger l'environnement			A	EA	EA							
Participer à la protection de l'environnement Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux Préserver les personnes de dangers liés aux événements climatiques Procéder aux sauvetages, aux mises en sécurité, évacuation Procéder à la protection des biens exposés à l'événement climatique			A	EA	EA							
Bloc de compétences 2 : intervenir pour une mission impliquant des animaux Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux Protéger et secourir les animaux blessés ou en danger Isoler les risques relatifs à un animal dangereux Observer la situation et le contexte, analyser et identifier les risques et les enjeux Détruire les hyménoptères			A	EA	EA							
Bloc de compétences transversales A : S'impliquer dans son activité Autoévaluer ses compétences Identifier les axes d'amélioration à développer Développer ses compétences et connaissances Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances Utiliser les moyens de communication à disposition Comprendre les documents écrits Elaborer des écrits			A	EA	EA							
Exercer en qualité d'acteur du service public Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen Diffuser la culture du service public			A	EA	EA							
Bloc de compétences transversales B : Agir au sein d'un collectif S'intégrer au sein d'un collectif Analyser les forces et faiblesses du collectif Développer la notion de collectif Partager l'intérêt commun Favoriser la bienveillance Echanger avec bienveillance et attention Partager en s'assurant d'être compris Agir dans le cadre de sa mission de service public Rendre compte des situations rencontrées			A	EA	EA							
Bloc de compétences transversales C : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels Analyser l'état et le fonctionnement des matériels véhicules avant et durant l'intervention Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux			A	EA	EA							
Formateur n°1 Signature			A	EA								
Formateur n°2 Signature			EA	EA	EA	EA	EA	EA	EA	EA	EA	
Responsable de suivi Signature			EA	EA	EA	EA	EA	EA	EA	EA	EA	
Observations			L'ensemble des compétences doivent être "acquies" et la note aux QCM >12 pour valider le stage									
Résultats QCM :			/20									
STAGE			VALIDE									
Non-Valide			Non-Valide									



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Équipier

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
Vu le référentiel national d'activités et de compétences de l'équipier de sapeur-pompier volontaire,
Vu le procès-verbal de la commission d'attribution en date du «DATEFIN» déclarant que

«TITRE» «PRENOM» «NOM»

Né(e) le «DATENAIS», à «LIEUNAIS» («CP_NAIS»),

Dispose des compétences définies dans le référentiel national d'activités et de compétences d'équipier - sapeur-pompier volontaire pour les domaines d'activités suivants :

Activité(s) de :

Opérations diverses

Délivre à «TITRE» «PRENOM» «NOM» le présent diplôme.
Fait à Troyes, le 2 août 2024

Le Directeur départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours

Colonel Maxime KOCH

SDIS 10 – Equipier SPV – n° «NUMSTAGE»



SDIS de l'Aube

Service Compétences,
Formation et APS
(CFAPS)